



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

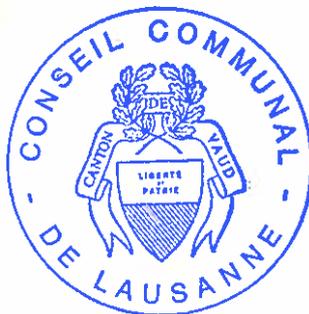
- vu le Rapport-préavis N° 2023/28 de la Municipalité, du 17 mai 2023;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse à pétition « Pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitant·e·s » du comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Lutter efficacement contre la soustraction de logements au marché locatif : stratégie municipale de contrôle et de sanction contre les locations de courte durée illégales* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/34 de la Municipalité du 29 juin 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

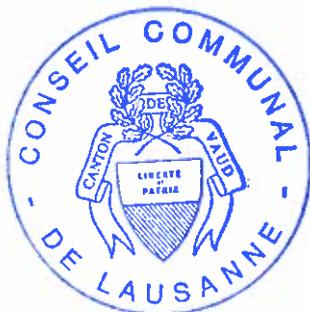
*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 5'829'000.- pour financer les études du projet de réaménagement de la place de la Riponne tel que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer le compte d'attente N° 14101001300 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur son compte 14.331, du Service de l'urbanisme ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction de dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur son compte 14.390, du Service de l'urbanisme

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi sept novembre deux mille vingt trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

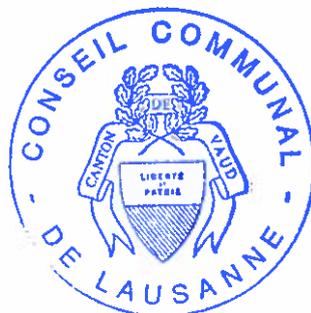
- vu le postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « *Pour une suppression de l'annonce systématique du genre* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Séverine GRAFF et crts : «Lavons nos bouteilles : pour un vin lausannois plus durable»;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Carolina CARVALHO ARRUDA et crts : « Pour une meilleure prise en charge des personnes transgenres et des personnes non-binaires par la police municipale » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise PIRON : «Comment combattre la pénurie de logement pour les oiseaux en ville» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

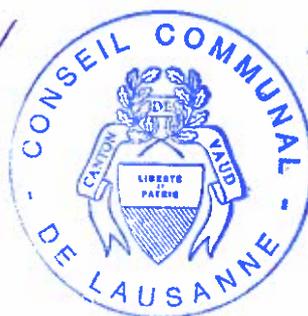
- vu le postulat de Mme Constance VON BRAUN : «Vins Lausannois - peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Paulraj KANTHIA et crts : « Pour la promotion des commerces historiques de Lausanne » ;
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts « Urgence humanitaire en Palestine : Lausanne doit appeler au cessez-le-feu, au respect du droit international et contribuer à l'aide humanitaire aux populations civiles ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution n° 1 de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité appelle à la fin des bombardements et des violences, qu'elle se prononce publiquement en faveur d'un cessez-le-feu, du respect du droit international, notamment des Conventions de Genève, ainsi que pour l'ouverture permanente d'un couloir humanitaire pour protéger et venir en aide aux populations civiles. »*

la résolution n° 2 de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une contribution à l'aide humanitaire en Palestine, en consentant à un don financier auprès d'organisations actives sur le terrain, tels Médecins du Monde, Médecins sans frontières et le Croissant rouge palestinien. »*

./.

la résolution n° 3 de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage pour la constitution d'un réseau international de Villes pour la fin des violences sur les populations palestiniennes de Gaza, pour la fin de la colonisation en Cisjordanie et pour la reconnaissance d'un Etat palestinien. »*

la résolution de M. Johann Dupuis, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne active l'Union des villes Suisses afin de demander au Conseil fédéral d'appeler publiquement et dans le cadre de sa politique extérieure au respect de la résolution de l'ONU du 26 octobre dernier intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » ainsi que de restaurer les aides financière à destinations des ONG palestiniennes et israéliennes et d'accroître largement l'aide humanitaire à destination de Gaza. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

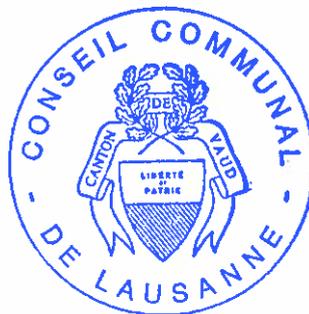
- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « *Un casino à Lausanne : addiction et endettement, non à un cocktail au goût amer* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Le plan climat est-il orphelin ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Paulraj Kanthia et consorts : « *Mise en oeuvre en Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE, quel avenir pour Lausanne ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution 1 de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal invite la Municipalité à participer aux réflexions menées par le canton dans le contexte de l'instauration d'une imposition minimale de 15% des grands groupes d'entreprises afin de garantir les intérêts prépondérants de la Ville de Lausanne et d'en informer le conseil communal lorsque ces réflexions auront aboutie »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :